



Aménager
onstruire
Rénover

GRENELLE ÉNERGIE !

INGRÉDIENTS : 23% d'énergies renouvelables, 20% d'efficacité énergétique, 20% de GES en moins, bâtiments et urbanisme durables, SCOT, PLU, BBC et RT 2012.



A réaliser de préférence avant 2020

Les bons ingrédients
pour atteindre les
objectifs
énergie du
Grenelle pour les
collectivités territoriales

5 mai 2010

Angers



Aménager Construire Rénover

Les bons ingrédients pour atteindre les objectifs énergie du Grenelle pour les collectivités territoriales

De nombreux territoires disposent déjà de retours d'expériences riches en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Pourtant, le Grenelle de l'environnement marque un tournant majeur par la prise en compte de l'énergie et du climat, et ce, dans presque tous les métiers de la collectivité.

AMORCE vous propose de faire le point sur les enjeux, contraintes et opportunités apportés par les lois Grenelle dans des secteurs qui concernent les collectivités : urbanisme, aménagement, bâtiments,...

Cette journée est organisée en partenariat avec l'ADEME, l'ACUF, l'AdCF, l'AMGVF et l'AMF. Elle sera l'occasion d'échanger sur les implications, pour les collectivités, de Grenelle 2. Des retours d'expériences illustrant ces nouvelles responsabilités et obligations seront présentés.

Ce colloque s'adresse, sur ces questions, aux élus et personnels des collectivités et leurs partenaires associatifs, publics et privés.

Gilles VINCENT,
président d'AMORCE

Mercredi 5 mai 2010

En partenariat avec



Mercredi 5 mai 2010

Matin

9 h **Accueil, café**

9h45 **Ouverture**

Philippe Tostain, *vice-président Energie d'AMORCE*

Jean-Claude Antonini*, *maire d'Angers, président de la Commission développement urbain durable et environnement de l'AMGVF*

10h **Urbanisme : nouvelles exigences et nouvelles opportunités ; quels choix énergétiques pour les écoquartiers ?**

- Elaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire : les (r)évolutions apportées par le Grenelle - **François Amiot***, *DGALN*
- Le plan local d'urbanisme, vecteur de la performance énergétique **Patrick Villalon**, *Sydev*
- Quelle performance énergétique dans les écoquartiers ? **Franck Fauchoux***, *DGALN, DHUP*
- Prise en compte de l'efficacité énergétique dans la réhabilitation d'un quartier : la ZAC de Bonne - **Philippe de Longevialle**, *adjoint au maire de Grenoble, en charge de l'urbanisme*

10h45 **Echanges avec la salle**

11h30 **Des bâtiments performants**

- Réglementation thermique 2005 et 2012 : évolution des exigences et enjeux économiques - **Olivier Servant**, *DGALN*
- Construction, réhabilitation et gestion : enjeux et retours d'expériences sur un parc social exemplaire - **Jérôme Capelle***, *Pas-de-Calais Habitat*
- L'écoconditionnalité pour systématiser constructions et réhabilitations performantes - **Raphaëlle Vienot**, *Conseil régional Languedoc-Roussillon*

12h15 **Echanges avec la salle**

* sous réserve

12h45 : Déjeuner



14 h 30 23% d'énergies renouvelables à 2020 : enjeux et implications pour les collectivités ?

- Du diagnostic à la planification territoriale : quelle gouvernance pour le développement des filières ? Comment gérer les conflits d'usages ?
Julien Jimenez, *Conseil régional Aquitaine*
- Bois énergie : quelle utilisation dans les bâtiments basse consommation ?
Michel Maya, *maire de Tramayes*
- Solaire thermique, photovoltaïque ou thermodynamique : concurrents ou complémentaires sur les territoires ? Quel rôle pour les collectivités -
Raphaël Claustre, *CLER*
- Grand éolien : concilier objectifs et moyens par la planification ?
*Conseil général de Loire-Atlantique**
- Positionnement des différentes filières et pertinence économique du point de vue de la collectivité - **Emmanuel Goy**, *AMORCE*

15 h 30 Echanges avec la salle

16 h Table ronde : Les nouveaux outils apportés par Grenelle 2 pour les collectivités. Comment aller plus loin sur les bâtiments existants ?

- **Serge Poignant**, *rapporteur Energie climat*
- **Michel Piron**, *président délégué ADCF, rapporteur Urbanisme*
- **Pierre-Yves Appert**, *ADEME, directeur Villes et territoires durables*
- **Thierry Salomon**, *Négawatt*

17 h 15 Echanges avec la salle

17 h 30 Fin du colloque

* sous réserve



En pratique...

LIEU DU COLLOQUE

Centre des congrès
Salle Osnabruck
1, place Mendès-France
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 96 32 32

ACCÈS

Gare Angers St-Laud
Navette : 9h 15 devant
la gare
A pied : 25 minutes

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

Lundi **26 avril 2010**

RÈGLEMENT

- le règlement est **impérativement** à joindre au bulletin d'inscription pour que votre inscription soit prise en compte.
- pour les collectivités et administrations, la signature par l'autorité compétente (nom et fonction) fait office de bon de commande.

ANNULATION

Toute annulation écrite non parvenue au plus tard le **mercredi 28 avril 2010** ne pourra donner lieu à un remboursement et le montant total sera facturé.

FACTURE

Elle sera envoyée à tout participant **APRÈS** la manifestation.

ACCÈS AU COLLOQUE

Toute personne se présentant au colloque sans être inscrite sera surfacturée de 30 %.

Bulletin d'inscription

Utiliser un bulletin par personne Photocopie acceptée

A retourner avant le lundi 26 avril 2010

AMORCE - 7, rue du Lac - 69422 Lyon Cedex 03 ou fax : 04 72 74 03 32

Nom : Prénom :

Fonction :

Collectivité ou :
organisme et SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

J'ai pris connaissance des conditions du colloque du mercredi 5 mai 2010 à Angers et je m'inscris :

Frais de participation

- Adhérent à AMORCE 210 euros N° d'adhérent
- Non adhérent à AMORCE 320 euros

Ce n° est inscrit sur le courrier joint

Ce prix comprend la participation aux débats, au déjeuner ainsi que les dossiers. Le transport et l'hébergement sont à la charge des participants.

Covoiturage Je souhaite co-voiturer et accepte que mon adresse mail soit diffusée aux participants de ma région : (cochez la case)

Navette Je souhaite prendre la navette de 9h 15 devant la gare : (cochez la case)

Règlement (la facture sera envoyée après la manifestation) :

- par chèque bancaire ou postal ci-joint à l'ordre d'AMORCE
- par virement bancaire à l'ordre d'AMORCE.

Dans la partie « Libellé » inscrire « J2 + Nom du participant »

Domiciliation :

LCL Lyon – Code Banque : 30002 – Code Guichet : 01000

N° Compte : 0000791561N – Clé : 89 / Siret : 347 762 114 00036

Toute annulation écrite non parvenue au plus tard le **mercredi 28 avril 2010** ne pourra donner lieu à un remboursement et le montant total sera facturé.

Signature de l'autorité compétente et cachet de l'organisme (obligatoires)

Fait le :

à :

Contacts Inscriptions

AMORCE

Audrey Bernardi
abernardi@amorce.asso.fr

7, rue du Lac
69422 LYON Cedex 03

Tél : 04 72 74 09 77

Fax : 04 72 74 03 32

Plan de situation du Centre des congrès d'Angers

